



:. ontario library association

All divisions of the Ontario Library Association (OLA), including l'Association des bibliothèques de l'Ontario- Franco governed by [By-law No. 1](#). By-Law No. 7, below, is specific to the ABO-Franco.

BE IT ENACTED
as a By-Law of the
ONTARIO LIBRARY ASSOCIATION,
as follows:

NOM

1. Le nom de la division constituée par les présentes sera l'Association des bibliothèques de l'Ontario- Franco, une division de l'Ontario Library Association et sera désignée à partir de maintenant comme la "Division" et l'Ontario Library Association sera désignée comme la "Corporation".

OBJECTIFS

2.

(a) Les buts et objectifs de l'ABO-Franco :

- Regrouper les membres du personnel francophones et francophiles des bibliothèques qui désirent communiquer en français et améliorer la qualité des services en français.
- Assumer un leadership pour le développement des services en français.
- Servir de source d'information et de liaison avec les autres associations professionnelles.
- Organiser des ateliers de formation ou d'intérêt ainsi qu'un congrès francophone dans le cadre du congrès annuel d'OLA, pour ses membres et pour toute autre personne intéressée à participer.
- Promouvoir la littérature franco-canadienne et, particulièrement, la littérature franco-ontarienne.

(b) L'ABO-Franco est une association des membres du personnel francophones et francophiles des bibliothèques de l'Ontario qui oeuvrent dans le domaine public, collégial, universitaire ou scolaire et qui ont à coeur la culture francophone.

(c) La mission de l'ABO-Franco : Travailler activement au développement des services en français en milieux bibliothécaires dans la province, voir à ce que les bibliothèques reçoivent toute information pertinente en français et voir au marketing des services français.

ontario library association
2 Toronto Street, 3rd Floor
toronto, ontario, canada
m5c 2b6

a member of ^{the} PARTNERSHIP

phone: 416.363.3388
:. toll-free: 1.866.873.9867
fax: 416.941.9581
:. toll-free: 1.800.387.1181
email: info@accessola.com
web: www.accessola.com



:. ontario library association

CONSEIL

3. Les affaires de la Division seront dirigées par le Conseil dûment élu d'une façon conforme au [règlement no. 1](#).

(a) La composition du Conseil sera la suivante (le féminin est utilisé pour alléger le texte) :

- La Présidente sortante
- La Présidente
- La Vice-présidente/Présidente désignée
- La Secrétaire-trésorière
- Trois Conseillères
- Un Conseiller-étudiant
- Directrice exécutive (sans droit de vote)

Étant entendu que chacune des personnes pré-citées, à l'exception de la Directrice exécutive soient membres à titre personnel en bonne et due forme de la Division au moment de leur élection et tout au long de la durée de leur mandat.

(b) La Vice-présidente/Présidente désignée servira la première année suivant son élection en tant que Vice-Présidente/Présidente désignée, la seconde année come Présidente et la troisième comme Présidente sortante.

(c) Le Secrétaire-trésorier et les Conseillers seront mandatés pour trois ans.

(d) Le Conseiller-étudiant sera mandaté pour deux ans.

(e) Aucune conseillère ne servira comme conseillère pour plus de deux mandats consécutifs dans la même position.

ontario library association
2 Toronto Street, 3rd Floor
toronto, ontario, canada
m5c 2b6

a member of ^{the} PARTNERSHIP

phone: 416.363.3388
:. toll-free: 1.866.873.9867
fax: 416.941.9581
:. toll-free: 1.800.387.1181
email: info@accessola.com
web: www.accessola.com